

Olivier Charrier

Expert-judiciaire

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Florent Dauxais

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

.....

Rapport de transparence

.....

RAPPORT DE TRANSPARENCE

à jour au 1^{er} mars 2009

1 PRESENTATION DU CABINET	2
1.1 Le cabinet	2
1.1.1 Description de l'entité	2
1.1.1 Gouvernance du cabinet	2
1.2 Le groupement	2
1.2.1 Description du groupement AUDECIA	2
1.2.2 Description de la gouvernance d'AUDECIA	3
2 GESTION DES RISQUES	3
2.1 Indépendance	3
2.2 Acceptation et maintien de la mission	4
2.3 Contrôle qualité	4
3 ACTIVITE	5
3.1 Chiffre d'affaires	5
3.2 Informations financières et pertinentes sur les activités du cabinet	5
3.3 Liste des clients APE	5
4 LES RESSOURCES HUMAINES	6
4.1 L'équipe	6
4.2 Les associés	6
4.3 La formation continue	6

1 PRESENTATION DU CABINET

1.1 Le cabinet

1.1.1 Description de l'entité

Création du cabinet fin 2005 par O. CHARRIER, et par J.Y. BILLON, rejoint par F. DAUXAIS.

La répartition des âges des associés de 39 à 53 ans permet d'assurer l'indépendance du Cabinet de façon pérenne.

Activités orientées vers des missions à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine de l'audit et du conseil.

Une équipe de plus de 45 personnes :

3 associés, Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes, une expert comptable diplômée et 42 collaborateurs dont 6 responsables de mission et une équipe dédiée au conseil en matière sociale et à l'établissement de bulletins de salaire.

Une forte compétence dans le domaine informatique. Le cabinet développe depuis de nombreuses années une approche d'audit basée sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés (CEGID).

Une implantation géographique régionale et parisienne

Activités étendues à l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Région Parisienne.

Au travers des différentes missions réalisées, le cabinet a une bonne connaissance des activités locales et régionales en particulier auprès des moyennes organisations.

Notre activité de Commissaires aux Comptes s'exerce au travers de la société CHARRIER-BILLON CONSULTANTS – Société à Responsabilité limitée au capital de 1 120 000 Euros.

La société est détenue directement et/ou indirectement à plus de 3/4 par trois associés, signataires, tous inscrits en tant que Commissaires aux Comptes.

1.1.1 Gouvernance du cabinet

La gouvernance du cabinet est assurée par une co-gérance qui se réunit régulièrement afin de délibérer sur les principales décisions.

La direction du cabinet est composée des 3 associés.

1.2 Le groupement

1.2.1 Description du groupement AUDECIA

Notre cabinet est membre du groupement AUDECIA, association composée de 200 experts-comptables et commissaires aux comptes, membres adhérents, répartis sur toute la France.

Ces entités sont inscrites à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes. Elles sont toutes indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes.

O.C.  

Le groupement AUDECIA apporte aux cabinets toutes les réponses dans la gestion quotidienne de la comptabilité, l'audit, le social, le droit des sociétés, et le conseil en management et organisation.

www.audecia.com

1.2.2 Description de la gouvernance d'AUDECIA

AUDECIA est une association qui a pour organes de gouvernance un Conseil d'Administration composé de 12 membres, tous associés des entités du réseau, et un Bureau de 4 membres.

Le président du Conseil d'Administration est C. CAZES (également président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

L'animation est assurée par un permanent et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le groupement et constitue un lieu d'échange.

Les associés du cabinet sont membres de commissions : Olivier CHARRIER est membre de la commission développement / communication, Jean-Yves BILLON est membre de la commission audit et commissariat aux comptes et Florent DAUXAIS est membre de la commission méthodologie et informatique.

Plus généralement, l'association AUDECIA est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt,

2 GESTION DES RISQUES

2.1 Indépendance

Une charte d'indépendance et déontologique a été mise en place au sein du cabinet. Elle prévoit de recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble de l'équipe audit, une déclaration formelle d'indépendance écrite (comprenant en annexe la liste des mandats à jour) dans laquelle le personnel affirme respecter les règles d'indépendance.

La Direction valide la rotation des signataires sur les Entités d'Intérêt Public (EIP).

Lors d'une intervention sur un nouveau dossier, renseignement est pris sur les mandats de Commissaires aux Comptes et d'Experts-Comptables, tant sur ce dossier que ses filiales, afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt.

L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par les associés.

La Direction Générale de CHARRIER-BILLON CONSULTANTS confirme que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.

O.C

B

M/S

2.2 Acceptation et maintien de la mission

Le cabinet CHARRIER-BILLON CONSULTANTS met en œuvre des règles et des procédures associées pour l'acceptation et le maintien des mandats de commissariat aux comptes et pour les interventions conventionnelles, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que préalablement à la décision d'acceptation ou de maintien d'un mandat, le cabinet s'assure :

- qu'il a pris en considération "l'intégrité" de l'entité contrôlée et qu'il n'a pas d'informations qui le conduiraient à douter de celle-ci,
- qu'il possède les ressources (internes ou externes) nécessaires et suffisantes pour réaliser la mission,
- qu'il respecte les règles déontologiques.

Lorsque des problèmes sont identifiés, le cabinet formalise dans le dossier les raisons pour lesquelles il a décidé d'accepter ou de poursuivre la mission.

L'associé responsable de la mission s'assure que les procédures relatives à l'acceptation et au maintien des missions ont été respectées sur le dossier concerné et que les décisions prises sont pertinentes et documentées. La décision relative à l'acceptation et au maintien de la mission prend en compte les critères suivants :

- L'intégrité des actionnaires principaux, des dirigeants et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise,
- La compétence et la disponibilité de l'équipe d'audit,
- Les règles déontologiques.

La décision d'acceptation de la mission est formalisée à travers un questionnaire établi par le responsable du dossier et obligatoirement visé par l'associé signataire.

2.3 Contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel.

Elle s'impose :

- d'une part, au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes et d'Expert-comptable,
- et d'autre part, par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers.

Le cabinet met en place des règles et des procédures associées destinées à obtenir l'assurance raisonnable que les règles et les procédures de son système qualité sont adaptées, fonctionnent efficacement et sont respectées. Elles prévoient un suivi permanent de leur application au sein du cabinet et une évaluation de leur efficacité en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés. La supervision du système qualité est placée sous la responsabilité d'Olivier CHARRIER, membre de la compagnie régionale de Poitiers et qui participe au contrôle qualité en région.

La supervision du système qualité est basée sur :

- le principe de l'autocontrôle de chaque intervenant sur son travail,
- la supervision hiérarchique des dossiers, l'associé signataire devant porter une appréciation sur la qualité du dossier et le respect des procédures édictées par le cabinet,
- Le contrôle qualité périodique diligenté par le groupement AUDECIA,

- La revue indépendante des dossiers, qui comprend une phase de contrôle qualité. L'associé « contrôleur » évalue la qualité du dossier, cet examen doit permettre d'apprécier dans quelle mesure les insuffisances relevées sont susceptibles d'affecter le dossier.

Le contrôle du système qualité doit permettre l'amélioration des procédures en place.

Le système interne d'assurance et de contrôle de qualité inclut des politiques et procédures dans les principaux domaines suivants :

Indépendance - Normes et méthodologie d'audit – Acceptation et maintien des missions – Planification et supervision des missions - Documentation des travaux – Confidentialité – Revue indépendante.

Les exigences de notre métier nous conduisent à recruter des collaborateurs jeunes et de qualité dans le cadre d'une relation qui s'inscrit dans la durée.

La Direction Générale de CHARRIER-BILLON CONSULTANTS confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires et de qualité des rapports émis.

3 ACTIVITE

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de notre société CHARRIER-BILLON CONSULTANTS, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, ressort à 819 K€ dont 387 K€ au titre des travaux de commissariat aux comptes.

L'activité d'audit légal représente 12 % du montant total des honoraires de notre cabinet, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable, de conseil et d'audit contractuel.

3.2 Informations financières et pertinentes sur les activités du cabinet

Le niveau de rentabilité de notre structure est un élément déterminant de son indépendance. Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique.

3.3 Liste des clients APE

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal dans l'entité suivante faisant appel public à l'épargne :

- POUJOULAT SA

4 LES RESSOURCES HUMAINES

4.1 L'équipe

Notre équipe est composée de 46 professionnels répartis comme suit :

- 3 Commissaires aux Comptes
- 1 expert comptable
- 6 chefs de mission
- 31 collaborateurs dont 3 stagiaires expert comptable
- 5 administratifs

Notre équipe audit est composée de 9 professionnels répartis comme suit :

- 3 Commissaires aux Comptes
- 2 chefs de mission
- 4 collaborateurs

4.2 Les associés

Notre cabinet comporte 3 associés dont 2 ayant le statut social de travailleurs non salariés et 1 ayant le statut de salarié.

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs collectifs.

4.3 La formation continue

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés, aux collaborateurs et au personnel administratif. La Direction s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

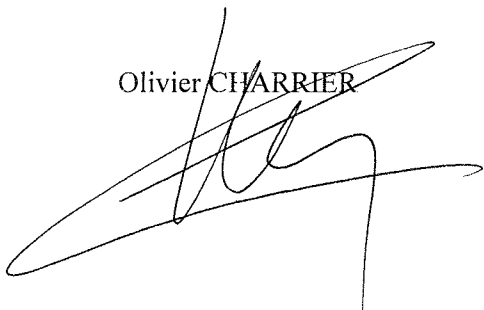
Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CEECCARA, CRCC, IFEC, etc.).

Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du groupement AUDECIA.

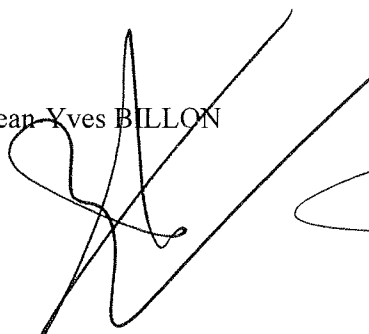
Sur la base de ces éléments, la Direction Générale atteste que les associés ont respecté les obligations de formation prévues par les textes.

Les Sables d'Olonne, le 1^{er} mars 2009

Olivier CHARRIER



Jean-Yves BILLON



Florent DAUXAIS

